Image not found or type unknown

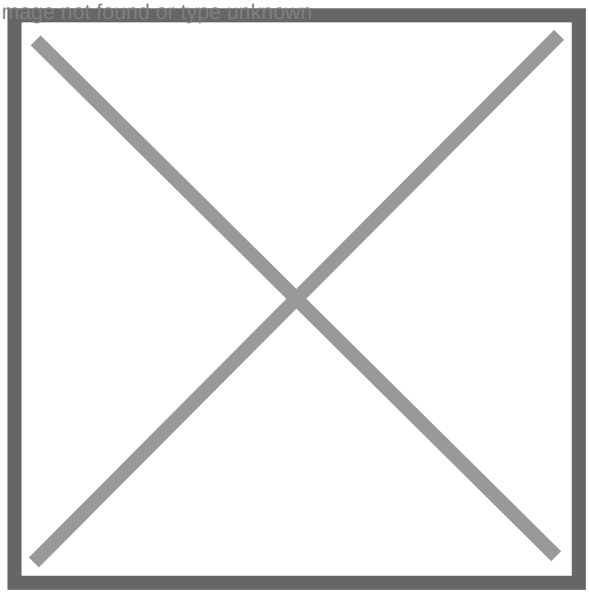

Formation a distance jamais absente et pourtant ....

Par **mariou75**, le **11/06/2012** à **13:53**

Bonjour,
J'ai obtenu en fin de droit de chomage une formation rémunérée à 650,02 euros validé par l afpa pour une formation à distance dans la comptabilité de 4 mois et demi.
Pour que les regroupements et jours de controles soient moins loin de mon domicile l afpa m envoie sur un autre centre de formation pour les corrections et actes de presence.
Or dès le deuxieme mois alors que j ai aucune absence et je donne les evalutations comme voulu sur le planning de l afpa mais on me compte des jours d'absence chaque mois !
C'est informatiquement qu'on me fait sauter des jours du centre de formation sous-traitant qui envoi l information à l afpa qui me rémunere.
Chaque disant que c est l autre et donc aucun n est responsable mais le centre de formation sous-traitant me dit oralement qu ils me rendront la difference en juillet à la fin de la formation.....
Comment puis je réclamer mon dû alors que le contrat est signé avec l afpa et non le centre sous-traitant qui comptabilise ma presence au regroupement et mes devoirs rendus avec fausseté.
Merci de me répondre rapidement j arrive a un mois de la fin de la formation cela concerne des sommes de moins de 200 euros chaque mois .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés